

# Centre national de la fonction publique territoriale

**Arrêté du 5 mars 2024 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe, un concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2024)**

NOR : FPTC2400692A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 5 mars 2024, le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2024) est de 21, répartis par spécialité comme suit :

- concours externe :
  - spécialité archéologie : 2 postes ;
  - spécialité archives : 3 postes ;
  - spécialité monuments historiques et inventaire : 2 postes ;
  - spécialité musées : 5 postes ;
  - spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel : 2 postes ;
- concours interne :
  - spécialité archéologie : 1 poste ;
  - spécialité archives : 1 poste ;
  - spécialité monuments historiques et inventaire : 1 poste ;
  - spécialité musées : 3 postes ;
  - spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel : 1 poste.

*(Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture de concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine, session 2024, restent inchangées.)*